

## Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés sur notre site Web ou sur le babillard de l'hôtel de ville.

# VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

## COMMUNICATIONS

### Stationnement de nuit dans les rues en période hivernale

Le règlement qui interdit de se stationner dans les rues de la ville entre minuit et 6 h est entré en vigueur. Toutefois, nous tolérons le stationnement dans les rues lorsqu'il n'y a pas d'opérations de déneigement prévues pendant la nuit. C'est votre responsabilité de vérifier si le stationnement est toléré ou non pour la nuit suivante. La mise à jour se fait à 17 h. L'info se trouve à deux endroits sur notre site Web, soit sur la page d'accueil et la page Stationnement de nuit en période hivernale. Nous mettons aussi l'info sur notre page Facebook. Nous envoyons une alerte municipale à ceux qui sont abonnés pour recevoir les SMS et les courriels. Il y a aussi un message téléphonique que vous pouvez écouter en appelant Info-service au 819 676-5091. Quand le stationnement dans les rues est interdit, nous avons des stationnements alternatifs à votre disposition qui sont identifiés sur une carte sur notre site Web. Le stationnement est permis en tout temps dans ces stationnements.

### Calendrier municipal 2026

Le calendrier municipal 2026 est maintenant en impression. Nous recevrons les copies papier à la mi-décembre. Vous pourrez en récupérer dans nos présentoirs situés dans nos édifices municipaux. Ces calendriers sont destinés à l'usage des Latuquois, donc s.v.p. évitez de les offrir en cadeaux aux membres de votre famille qui n'habitent pas à La Tuque, afin qu'il puisse y en avoir pour tout le monde. La version électronique du calendrier sera disponible bientôt sur notre site Web.

### Message aux parents du secteur de La Croche

Notre équipe des Travaux publics a constaté que plusieurs enfants vont jouer sur la butte près du réservoir d'eau du secteur de La Croche situé à côté de la station d'épuration. Les enfants franchissent les clôtures à cet endroit même s'il est bien indiqué qu'il ne faut pas le faire.

Nous demandons aux parents de ces enfants d'intervenir, car cette situation pourrait être dangereuse pour les enfants, ainsi que pour l'approvisionnement en eau potable du village. La Ville veut éviter que les enfants ne se blessent ou représentent un risque de bris de service pour le secteur de La croche. Nous comprenons que ce lieu est attrayant pour eux, car une butte ça invite à glisser, mais ce n'est pas un endroit pour jouer. Merci de votre collaboration.

## LOISIRS & CULTURE

### Sentier des fêtes

Notre équipe a créé une belle brochette d'activités gratuites à faire en famille en décembre pour le temps des fêtes. La programmation complète du Sentier des fêtes, qui se déroule du 28 novembre au 20 décembre, est disponible sur notre site Web dans la page *Nos événements*. Ne manquez pas l'arrivée du Père Noël au centre-ville le 30 novembre au parc des Générations.

Balayez le code QR pour consulter la programmation du Sentier des Fêtes



### Ski La Tuque

Si tout se déroule comme prévu et que la météo est favorable, notre station municipale de ski ouvrira ses pentes aux skieurs le 20 décembre en même temps que l'activité de décoration du sapin géant du Sentier des fêtes. Des feux d'artifice sont aussi prévus en soirée. Si vous désirez déjà planifier vos sorties au chalet de ski au cours des prochains mois, la programmation de la saison 2025-2026 est déjà disponible sur notre site Web dans la page *Ski La Tuque*. Même si vous ne skiez pas, nous vous invitons à ne pas manquer nos Après-skis festifs avec chansonniers au bar l'Avalanche.



## ENVIRONNEMENT

### Bac brun vidé aux deux semaines et modification au calendrier

Le bac brun est maintenant vidé aux deux semaines pour la période hivernale, mais attention, nous avons procédé à un changement dans le calendrier des collectes 2025 d'ici la fin de l'année pour éviter les collectes des trois bacs la même semaine. En raison de ce changement, la collecte des bacs bruns aura lieu la semaine du 30 novembre, celle du 14 décembre et celle du 28 décembre. Si vous utilisez notre calendrier papier 2025, faites la modification à la main dans le document pour éviter de vous tromper. Sinon, imprimez le calendrier des collectes 2025 modifié qui est disponible sur notre site Web dans la page *Matières résiduelles*.



Il est maintenant possible de faire la demande de vos permis de construction en ligne. Ce service est accessible pour les principaux types de permis afin de faciliter et d'accélérer le processus. Toute l'information à ce sujet est disponible sur notre site Web dans la page *Demande de permis*.

